

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 25 novembre 2017 portant désignation des
membres de la Chambre de recours pour le personnel
administratif des Hautes Ecoles, des Ecoles Supérieures
des Arts et des Instituts supérieurs d'Architecture officiels
subventionnés**

A.Gt 11-10-2019

M.B. 24-10-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 20 juin 2008 relatif aux membres du personnel administratif des Hautes Ecoles, des Ecoles supérieures des Arts et des Instituts supérieurs d'Architecture organisés ou subventionnés par la Communauté française, notamment l'article 143, modifié par le décret du 19 février 2009, et l'article 144 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009 instituant la chambre de recours pour le personnel administratif des Hautes Ecoles, des Ecoles supérieures des Arts et des Instituts supérieurs d'architecture officiels subventionnés ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 novembre 2017 portant désignation des membres de la Chambre de recours pour le personnel administratif des Hautes Ecoles, des Ecoles supérieures des Arts et des Instituts supérieurs d'architecture officiels subventionnés, modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétences et de signatures aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française, notamment l'article 69 complété par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 décembre 1998, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 18 décembre 2001, 21 janvier 2004, 14 mai 2009, 14 octobre 2010, 6 février 2014, 19 septembre 2018 et 24 avril 2019 ;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er}, 2^{ème} tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 novembre 2017 portant désignation des membres de la Chambre de recours pour le personnel administratif des Hautes Ecoles, des Ecoles supérieures des Arts et des Instituts supérieurs d'architecture officiels subventionnés, modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2018, les mots « M. Eugène ERNST », « Mme Laurence VINCENT », « M. Fabrice PINNA », « Mme Katherine DUCHATEAU » et « M. Bernard DETIMMERMAN » sont respectivement remplacés par les mots « M. Fabrice PINNA », « Mme Maud SNEL », « M. Bernard DÉTIMMERMAN », « M. Eugène ERNST » et « X. ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 11 octobre 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale,

L. SALOMONOWICZ